

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 917-24

« Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 917-24, pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme durable (PPUD) modifiant le plan d'urbanisme, pour le secteur Centre-ville incluant des zones avoisinantes en tout ou en partie »

- Avis de motion : 17 septembre 2024
- Dépôt du projet de règlement : 17 septembre 2024
- Adoption du règlement : 8 octobre 2024

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section Avis Publics ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 9 octobre 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière